

Sommaire

Actualités du Réseau	p1
2e rencontres du RZH en Limousin	
L'expérience d'un adhérent	p2
la zone humide de Pré Sarrat	
A la découverte des richesses naturelles	p2
Decticelle des bruyères	
Un peu de technique	p3
Comment choisir le type de clôture fixe à installer en zones humides	
Agenda	p4
Petites annonces	p4
Nous contacter	p4

N°16
octobre 2014



Réseau Zones Humides en Limousin Bulletin d'information

Du mouvement dans
l'équipe des
animateurs

voir p 4

Actualités

Samedi 7 février 2015 : Les deuxièmes rencontres du Réseau Zones Humides en Limousin

Les Plateaux Limousins
Le Villard
23 460 ROYERE-de-VASSIVIERE

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, animateur du Réseau Zones Humides, a proposé à l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) et au Parc naturel régional de Millevaches en Limousin de s'associer à lui pour organiser les deuxièmes rencontres du Réseau Zones Humides, le Samedi 7 février 2015.

Dans la suite des premières rencontres du Réseau Zones Humides de Neuvic en 2013, l'objectif de la journée est de valoriser vos expériences en matière de gestion des milieux humides, sous forme de tables rondes où certains d'entre vous interviendront. Ce sera l'occasion pour vous, membres du réseau, de vous rencontrer, d'échanger et de témoigner auprès des autres participants.

Nous profiterons de ce moment pour mettre l'accent sur la dynamique engagée grâce au Programme «Sources en action» (voir encadré).

Un programme sera bientôt disponible sur le site internet du Conservatoire et de ses partenaires.

Programme "Sources en action"



La dynamique est pleinement engagée !

Visant le maintien et la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne-amont, le programme « Sources en action - Contrat Territorial Vienne-amont 2011-2015 » approche de son terme. L'élan a été donné, les actions se multiplient et l'heure est déjà au bilan des nombreuses réalisations suite à la montée en puissance progressive des volets agricoles, continuité écologique, gestion des zones humides et ripisylves. Les résultats sont encourageants.

En outre, un avenant en 2013 a permis l'actualisation du programme et l'intégration d'un nouveau maître d'ouvrage : la commune de la Croisille-sur-Briance qui mettra en oeuvre des actions pour améliorer la continuité écologique au niveau du plan d'eau communal. Les différents intervenants du programme «Sources en action», maîtres d'ouvrages, partenaires techniques et financiers sont donc plus mobilisés que jamais pour poursuivre la dynamique engagée depuis la signature du contrat en 2011.

Le programme est coordonné par :



<http://www.sourcesenaction.fr/>

L'expérience d'un adhérent

La zone humide de Pré Sarrat

Saint Bazile de Meyssac (19)

Dans le cadre du renouvellement de son Plan Pluriannuel de Gestion des Milieux Aquatiques (PPGMA), la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien (CCVMC) s'était fixée des objectifs prioritaires par bassin versant. Sur le bassin versant du Maumont, il s'agissait de la gestion quantitative de l'eau car, au cours des trois dernières décennies, une forte baisse du débit du cours d'eau a été observée. En période d'étiage sévère, certains secteurs s'assèchent totalement et des mortalités sur la faune piscicole sont observées. Pour atteindre cet objectif, la collectivité a souhaité renforcer le rôle des zones humides par une meilleure gestion.

Lors du diagnostic réalisé sur le bassin versant du Maumont, une zone humide située en bordure d'un affluent sur la commune de Saint-Bazile-de-Meyssac a été identifiée. D'une surface d'environ 1,6 hectares, cette ancienne peupleraie souffrait d'un manque d'entretien.



Cela était notamment dû à une particularité du site : la zone humide est composée de 7 petites parcelles appartenant à 6 propriétaires différents !

La Communauté de Communes s'est donc lancée en 2013 dans un projet d'acquisition. Elle a alors pris contact avec le Conservatoire afin de bénéficier de son expérience sur ce type de projet. Une convention d'adhésion au RZH a été signée le 2 Avril 2014.

La CCVMC a, dans un premier temps, rencontré le GAEC qui exploitait une partie de la zone humide afin de lever toutes les réticences que ce projet avait fait émerger. La principale crainte concernait d'éventuelles « restrictions » qui auraient pu être mises en place sur les diverses activités des agriculteurs. Elle a ensuite pris contact avec les différents propriétaires qui ont répondu favorablement à la proposition d'acquisition.

Le plan de gestion simplifié de la zone humide de Pré Sarrat est en cours de rédaction mais des projets concrets ont déjà été proposés : installation d'une clôture pour du pâturage bovin sur la prairie humide, diversification de milieux humides par bûcheronnage et création de mares... .

Afin de soutenir le Conservatoire dans ses démarches, la Communauté de Communes a souhaité devenir adhérente de l'association à compter de 2014.

Découverte des richesses naturelles

La Decticelle des bruyères (*Metrioptera brachyptera*)

La Decticelle des bruyères est une grande sauterelle de la famille des Tettigoniidae. On la reconnaît à sa couleur sombre, l'absence de tache jaune à l'avant de la patte postérieure¹ et à la bordure jaune incomplète voire absente du Pronotum² (voir photo).

Comme l'étymologie de son nom l'indique, les ailes de cette espèce sont réduites (brachyptera = ailes courtes). De ce fait, elle fait partie des espèces de sauterelles inaptes au vol.

Sa répartition nationale montre une affinité pour les zones montagneuses. En Limousin, on la retrouve sur les monts d'Ambazac et le plateau de Millevaches. Considérée comme menacée et à surveiller à l'échelle nationale et régionale, ses menaces principales sont la perte de ses habitats et leurs dégradations.

Dans la région, elle apprécie les complexes de landes et tourbières. La larve ayant besoin d'une forte humidité pour se développer, la femelle pond ses œufs dans le sol humide, la tourbe, la mousse ou les tiges des végétaux. Les adultes eux préfèrent se percher sur les herbes hautes et les petits ligneux. Elle trouve donc des conditions optimum de développement sur les tourbières hautes, colonisées par la callune.

Le pâturage extensif semble être la pratique la plus favorable à cette espèce. Par le piétinement et les refus, il favorise une hétérogénéité de la structure de la végétation. Elle y retrouve ainsi à la fois des conditions favorables au développement et à la reproduction. A contrario, la fauche de ses habitats semble lui être défavorable.

²Bordure jaune incomplète

¹Absence de tache jaune



Un peu de technique

Comment bien choisir le type de clôture fixe à installer en zones humides ?

Une clôture est un investissement à long terme : son efficacité et sa longévité dépendront de la qualité de la pose et des fournitures employées. Avant de commencer les travaux, il est utile de bien connaître la portance du sol sur l'ensemble de la zone, l'accessibilité du site notamment pour la distribution du matériel et de réfléchir à l'entretien futur de l'aménagement.

On distingue couramment trois grands types de clôtures fixes :

- les clôtures barbelées pour les bovins : les plus simples mais les moins polyvalentes,
- les clôtures en grillage, destinées aux ovins et caprins : très efficaces mais coûteuses et difficiles à poser en terrain accidenté,
- les clôtures électriques à forte tension ou « high-tensile » : très polyvalentes mais qui demandent un suivi régulier de l'électrification.

A cela s'ajoute la clôture fixe électrique avec ruban pour contenir les équins.

Plusieurs combinaisons de ces trois types sont possibles afin d'obtenir des clôtures mixtes permettant de garder tout type de bétail :

- Grillage + 2 barbelés = ovins/bovins
- Grillage + fil électrique = ovins/bovins/équins/caprins
- Barbelé + fil électrique = ovins/bovins



Le franchissement de cours d'eau est à prendre en compte lors des travaux d'installation de la clôture pour éviter une éventuelle dégradation des milieux aquatiques par les engins. Des dispositifs temporaires de franchissement sont parfois nécessaires.

Rapprochez-vous des services « Police de l'eau » de votre département.

Notez bien sur la photo, la présence de piquets en pied de berges et non dans le cours d'eau. La hauteur du grillage doit permettre le bon écoulement des eaux.

	Clôture traditionnelle	Clôture électrique
Avantages	Fiabilité (clôture neuve) Entretien moindre	Intégration au paysage Moins de fils et de piquets Adaptation au terrain Moindre coût Polyvalence
Inconvénients	Coût élevé, surtout pour les ovins Dégradation possible par le gibier Grillage non adapté en zones inondables (obstacle à l'écoulement des eaux)	Entretien régulier nécessaire si présence de la fougère aigle Coût du poste à prévoir et risque de vol si la parcelle est isolée Technique de pose particulière Nécessite un apprentissage des animaux



Sur cette clôture électrique « high tensile », le premier et le troisième fils en partant du bas ne sont pas électrifiés. Cette technique économise des fournitures et limite les problèmes de suivi de l'électrification.



Pour faciliter l'accès à la zone humide, il est possible d'installer un « sautadour » rustique lors de l'installation d'une clôture neuve.

Petites annonces

Besoin d'un coup de main ? Ce petit encart est fait pour vous. Profitez de ce bulletin pour vous exprimer et communiquer avec les autres membres du réseau.

Du mouvement dans l'équipe d'animateurs

Après trois ans en tant qu'animatrice du réseau, Ingrid Champion a quitté ses fonctions pour rejoindre le territoire Rhône-alpin. Olivier Rasclé vient de rejoindre l'équipe (voir photo) pour animer le réseau dans le département de la Corrèze. Originaire de la région Poitou-Charentes, Olivier a travaillé dans un bureau d'études traitant notamment d'écologie et d'hydraulique.



De gauche à droite : Matthieu Buis, Sandrine Fouetillou, Erwan Hennequin, Maiwenn Lefrançois, Olivier Rasclé, Nicolas Lhéritier.

Il remplace également Lucie Blondel qui travaille désormais sur d'autres missions.

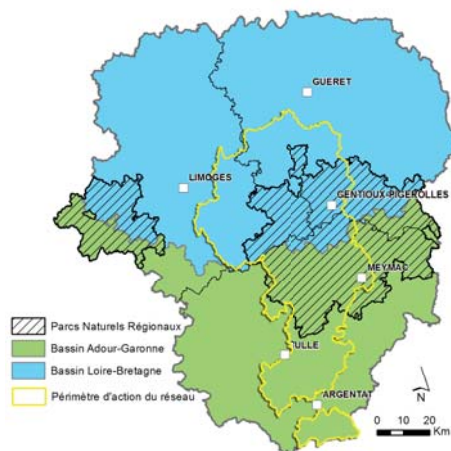
Vous pouvez le joindre par téléphone ou par mail :
orasclé@conservatoirelimousin.com – 05 55 03 98 21



Quand la sauvegarde des milieux naturels rime avec la production agricole

Le 9 septembre dernier, des éleveurs locaux du village de Chabannes (Tarnac, 19), des membres du Réseau Zones Humides et de l'Association pour le Développement d'une Agriculture plus Autonome (ADAPA) de la FRCIVAM, ont été accueillis chez Serge Charial, éleveur de brebis à Chabannes, et ont visité des parcs de pâturage du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin. Les participants ont pu profiter de l'expérience de chacun concernant la gestion pastorale des landes et des zones humides, où l'enjeu est de concilier la valorisation de la ressource fourragère, la préservation de ces milieux naturels remarquables, et le fonctionnement de l'exploitation agricole. Les échanges ayant été riches et les contextes pouvant être variés, une autre journée pourrait avoir lieu. Avis aux intéressés !

Des animateurs à votre service !



Coordination : Erwan Hennequin - 05 55 03 98 23
ehennequin@conservatoirelimousin.com
Nicolas Lhéritier - 05 55 69 57 60
au Syndicat mixte Monts et Barrages à Bujaleuf
nlheritier@conservatoirelimousin.com
Maiwenn Lefrançois - 05 55 46 09 83
à l'antenne plateau de Millevaches à Saint-Merd-les-Oussines
mlefrancois@conservatoirelimousin.com
Olivier Rasclé - 05 55 03 98 21
au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin à Saint-Gence
orasclé@conservatoirelimousin.com
Matthieu Buis - 05 55 03 98 23
au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin à Saint-Gence
mbuis@conservatoirelimousin.com

Retour sur le chantier de bénévoles à Eyrein (20 septembre 2014)



A l'occasion des journées du Patrimoine, le Réseau Zones Humides organisait chez son adhérent, Gabriel Sainneville, un chantier bénévole à Eyrein (19). Nous étions 6 (et même 8 avec les enfants) pour réaliser les travaux de bûcheronnage des abords de la mare. Même s'il reste quelques branches à retirer, et surtout quelques kilos de déchets à évacuer, nous avons donné un bon coup de fouet pour restaurer la mare, dans une ambiance très conviviale !

La suite du projet portera sur le retrait des déchets et la réhabilitation de la mare pour ses petits habitants.

Merci à tous !

Avec la participation financière de :



6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél : 05 55 03 29 07 - Fax : 05 55 03 29 30
info@conservatoirelimousin.com
www.conservatoirelimousin.com

Rédaction : M. Bardet, M. Buis, I. Champion, S. Droneau, E. Hennequin, M. Lefrançois
Conception : CEN Limousin - Photos : CEN Limousin
Bulletin destiné aux adhérents du Réseau Zones Humides.
Imprimé en 300 exemplaires sur du papier recyclé.